



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 JUILLET 2020**

Téléphone : 04.50.19.01.10 – Télécopie : 04.50.19.01.20
Courriel : mairie@sevrier.fr

L'an deux mille vingt, le vingt-sept juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno LYONNAZ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme MALAPLATE Christina, M. VANHELMON Yves, Mme PRIEUR-DREVON Agnès, M. FLANDIN David, Mme GLABAY Guénaële, Mme BONNEFOY-VERNAY Valérie, M. BARAN Gabin, Mme BERTRAND Anne-Marie, M. COLLENOT André, Mme DEPLAIX Doris, Mme GENOT Marie, M. GODEUX Stéphane, M. HOMMETTE Emmanuel, M. MAGDINIER Christophe, M. METRAL-BOFFOD Michel, Mme POINTET Martine, M. RITZ François-Xavier.

ABSENTS OU EXCUSÉS :

M. RICHARD Claude, Mme ADAIR-GRABAS Carol, Mme BROUSSE Dominique, M. CHEDECAL Sylvain, Mme COSTER Catherine, Mme DAUBISSE Laetitia, M. DUMOLARD Damien, Mme PERRAUD Caroline, M. TRUILLET Adrien.

PROCURATIONS :

M. RICHARD Claude donne pouvoir à Mme PRIEUR-DREVON Agnès,
Mme ADAIR-GRABAS Carol donne pouvoir à M. FLANDIN David
Mme BROUSSE Dominique donne pouvoir à Mme POINTET Martine,
Mme COSTER Catherine donne pouvoir à Mme BONNEFOY-VERNAY Valérie,
M. DUMOLARD Damien donne pouvoir à M. BARAN Gabin,
Mme PERRAUD Caroline donne pouvoir à Mme MALAPLATE Christina.

M. BARAN Gabin a été élu secrétaire de séance.

En préambule Monsieur le Maire a informé le conseil municipal que l'élection des délégués titulaires et suppléants pour les sénatoriales de septembre prochain effectuée lors de la séance du 10 juillet dernier a été remise en cause par les services du contrôle de légalité en raison du non-respect de l'alternance entre la liste des titulaires et celle des suppléants. Un jugement du TA nous sera notifié prochainement et les membres du conseil seront informés de la suite donnée.

Approbation du PV de la séance publique du Conseil Municipal du 29 juin 2020.

ADOpte à l'unanimité.

Le Conseil municipal a ensuite délibéré sur les questions suivantes :

VIE DE L'ASSEMBLEE :

- Désignation des membres de la conférence de l'Entente

AFFAIRES SCOLAIRES :

- Tarifs 2020-2021 du restaurant scolaire
- Tarifs 2020-2021 de la garderie périscolaire

GESTION DU DOMAINE PUBLIC :

- Modification du règlement particulier de police et d'exploitation des emplacements et stationnement des bateaux

FINANCES :

- Demande de subvention au titre de la DETR 2020 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

- Questions diverses

~~~~~

**VIE DE L'ASSEMBLEE :**

- Désignation des membres de la conférence de l'Entente

Il a été rappelé les dispositions de l'article 2 de la convention d'Entente Intercommunale du 20 décembre 2016 précisant : « Article 2 gouvernance : il sera constitué une conférence de l'Entente intercommunale qui sera chargée de débattre des questions intéressant l'Entente. Elle sera composée de trois membres par commune, élus par leurs conseils municipaux respectifs. Elle se réunira au minimum une fois par trimestre et en tant que de besoin ». Dans ce cadre, pour représenter la commune de Sevrier, ont été élus : C. MALAPLATE, Y. VANHELMON et B. LYONNAZ. Monsieur le Maire a indiqué que des dossiers importants vont être examinés lors de la prochaine réunion de l'entente prévue courant septembre prochain.

**AFFAIRES SCOLAIRES :**

- Tarifs 2020-2021 du restaurant scolaire

Les tarifs des repas pris au restaurant scolaire ont été fixés par le Conseil Municipal comme suit :

|                                                                   |        |
|-------------------------------------------------------------------|--------|
| <input type="checkbox"/> Élève                                    | 4.85 € |
| <input type="checkbox"/> Elève hors délai                         | 5.85 € |
| <input type="checkbox"/> Adulte                                   | 7.35 € |
| <input type="checkbox"/> Service (panier-repas/protocole médical) | 2.25 € |

Il a été précisé que compte tenu du nouveau règlement du restaurant scolaire et d'un système de prépaiement des repas, le tarif « occasionnel » a été supprimé.

- Tarifs 2020-2021 de la garderie périscolaire

Les tarifs de garderie périscolaire ont été fixés le Conseil Municipal comme suit :

➤ Pour les permanents

|                   | MATIN                | SOIR               |
|-------------------|----------------------|--------------------|
| QUOTIENT FAMILIAL | TARIF<br>par ½ heure | TARIF<br>par heure |
| <= 620            | 0.60 €               | 1.20 €             |
| De 621 à 1 000    | 1.15 €               | 2.30 €             |
| De 1 001 à 1 4004 | 1.40 €               | 2.80 €             |
| De 1 401 à 2 000  | 1.50 €               | 3.00 €             |
| De 2 001 à 3 000  | 1.75 €               | 3.50 €             |
| > à 3 001         | 2.90 €               | 5.80 €             |

➤ Pour les occasionnels : tarif unique : matin : 3.15 € la ½ heure  
soir : 6.30 € l'heure

**GESTION DU DOMAINE PUBLIC :**

**• Modification du règlement particulier de police et d'exploitation des emplacements et stationnement des bateaux**

Les élus se sont interrogés sur les termes de l'article 23 et d'autres mesures contenues dans le règlement du port. Il a cependant été rappelé que ces dispositions permettent à la commune de se garantir en cas de sinistre et/ou litige. Diverses informations ont également été communiquées notamment sur la plage municipale (ouverture, fermeture, surveillance, accession PMR etc...).

Le conseil municipal a modifié ce règlement afin de suivre et s'adapter à l'évolution des activités sur le lac et de les encadrer. En particulier sont visés :

- l'article 24 : interdiction d'exercice d'activités économiques par les particuliers titulaires d'une place de bateau (par exemple la location de bateau entre particuliers), telle que les services de l'Etat – unité lacs de la DDT Haute-Savoie, l'ont préconisée,
- l'article 26 : conditions d'inscription sur la liste d'attente pour l'obtention d'une place de bateau qui doit être limitée à une demande par foyer.

**FINANCES :**

**• Demande de subvention au titre de la DETR 2020 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)**

Dans le cadre des Dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR), le Conseil municipal a décidé de déposer un dossier de demande dans le cadre de l'acquisition et des travaux envisagés pour créer un poste de police municipale dans un local situé place de la Mairie. Monsieur le Maire a également fait le point sur les possibilités de financement sur ce projet mais également sur d'autres à venir et notamment avec la région.

**• Questions diverses**

**Travaux des commissions :**

**Commission finances** : la commission finances prévue initialement le 28/07 est reprogrammée dernière semaine d'août.

**Commission affaires scolaires/petite enfance** : peu de visibilité sur la rentrée scolaire vu le contexte. Une commission éducation et une commission petite enfance seront programmées début septembre. Un travail de réflexion sur le restaurant scolaire sera mené prochainement.

**Commission tourisme et économie** : Lors de la réunion du 2/07 un point a été fait notamment sur la relance sur l'UC. Par ailleurs, un document unique a été réalisé et distribué aux hébergeurs qui retrace les modes de déplacement entre Sevrier et Annecy. L'OT et le Grand Annecy ont été intéressés pour éventuellement participer financièrement à la réalisation de ce document pour les prochaines éditions.

**Commission urbanisme** : un point est fait sur les dossiers en cours et en particulier sur un travail réalisé par le Grand Annecy et élargi à Sevrier qui propose des dispositifs d'appui financiers pour réaliser des travaux favorisant la performance énergétique et le maintien à domicile des seniors. Une information sur ces dispositifs sera mis en œuvre sur le site internet de la commune. Un nuancier communal a également été redéfini et qui sera annexé au prochain PLUI/PLU.

**Commission intergénérationnel** : Une commission va se réunir fin août.

**Commission affaires sociales** : Le CCAS a été installé et à titre d'information le repas des aînés sera décalé compte tenu du contexte sanitaire. Par ailleurs, il y a la volonté de solliciter les membres extérieurs pour travailler sur des projets.

**Commission vie associative** : Un point est fait sur les dossiers traités et notamment sur la mise en place du règlement intérieur et des conventions pour les activités associatives à la villa du Prieuré. Un point est également fait sur les animations de l'été, en partenariat avec Sevrier animation.

**Commission petite enfance** : la crèche est fermée actuellement : les travaux de climatisation sont en cours. La PMI a effectué une visite d'inspection et a préconisé des changements qui seront pris en compte.

**Parking du Centre (la Liaz)** : Un défaut de signalisation est constaté. La signalétique va être revue totalement pour le parking de la Liaz. Les aménagements sur le secteur des Seines est également évoqué : la population semble satisfaite dans l'ensemble même si tout n'est pas encore parfait.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal a pris acte de diverses communications et a levé sa séance à 22 h 07.

SEVRIER, le 29 juillet 2020.

LE MAIRE,

Bruno LYONNAZ